



Flash'agglo

Le bulletin d'information des conseillers de la com' d'agglo
et des élus municipaux

Conseil communautaire du 16 mars 2017

Constitution d'un pôle métropolitain

Afin de s'affirmer face à la région parisienne - le plus important ensemble économique et urbain de notre pays - et d'exister au sein des nouvelles régions, le bureau communautaire a décidé de constituer un pôle métropolitain entre la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, Troyes Champagne Métropole et la Communauté d'Agglomération de Chaumont. Soit un ensemble de 286 400 habitants et de 86 communes. Ce pôle métropolitain n'est pas une strate supplémentaire et offre simplement une structure de coopération renforcée pour promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale.



L'ambition est de faire de ce futur pôle métropolitain :

- un territoire attractif, innovant et dynamique (économie, tourisme, enseignement supérieur),
- un territoire aménagé et connecté, maillé par un réseau d'infrastructures de mobilité et de communications, attractif sur le plan résidentiel, prenant en compte l'équilibre territorial rural/urbain,
- un territoire organisé pour faire face aux grands enjeux stratégiques.

Le 7 avril sera signé le pacte de coopération afin de constituer le pôle métropolitain.

Attributions de compensations provisoires 2017

Le passage à la fiscalité unique en 2016 entraîne un reversement de 12,639 millions d'euros aux communes de l'Agglomération. L'attribution de compensation est calculée sur le montant de la fiscalité économique perçue l'année précédente moins le coût des charges transférées à l'Agglomération. La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) affinera les calculs en vue d'éventuelles régularisations.

Attribution d'un fonds de concours aux communes de l'agglomération en soutien à deux projets des communes

- Saligny pour un projet d'aménagement de sécurisation de la rue de Carrières, à l'entrée du bourg et au carrefour Grande Rue pour un montant de 30 000 €.
- Fontaine-la-Gaillarde pour le renforcement de la chaussée route du Puits, le réaménagement du chemin de Maugarnie et l'entretien des voies communales suite aux inondations pour un montant de 3951,61 €

Fiscalité locale

Taxe d'habitation :
5,94 %

Taxe foncière bâti :
6,19 %

Taxe foncière non-
bâti : 15,42 %

Les taux
d'imposition
restent inchangés
pour 2017

Taux CFE : 26,71 %

Seule la TEOM
change : 10,79%
en 2017 contre
10,61% en 2016

Attractivité et rayonnement du territoire

L'aménagement des berges de l'Yonne débuté l'an passé se poursuit avec le prolongement des pistes de long des berges de l'Yonne, de Rosoy à Villeneuve-sur-Yonne et sur les voies SnCF désaffectées de la coulée verte jusqu'à Malay-le-Petit.

Financement avec 76% de subventions (FSIL, crédits Régions, FEADER) pour un projet total de 266 667 €. Reste 63 334 € à la charge de la CAGS.



Plan local d'urbanisme intercommunal - habitat lancé

A compter du 27 mars, la loi ALUR rend obligatoire le transfert de compétences en matière de plan d'urbanisme. Le plan local d'urbanisme (PLU) est un outil essentiel d'aménagement de l'espace. Cependant, dans un souci de cohérence, l'aménagement doit être envisagé à une échelle territoriale pertinente, notamment pour éviter la construction d'équipements structurants de même nature à quelques kilomètres l'un de l'autre. La



Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais, forte de 27 communes va procéder à l'étude pour la mise en place de son PLUi-H. A l'échelle de l'agglomération, le PLUi-H doit définir le bon équilibre entre développement urbain et protection du cadre de vie, entre développement économique et protection de l'environnement, entre zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger, entre densité urbaine et zones de nature.

Sécurité incendies

Afin d'alimenter les bornes incendie du territoire dont les débits et pressions sont insuffisants sur les communes d'Etigny, Saligny, Collemiers et Soucy, des travaux de mise aux normes du réseau d'eau potable vont être menés pour un montant de 301 187 €.

Eau potable

Afin de protéger les captages de la « Source des Trois Fontaines » situés sur la commune de Collemiers, le Grand Sénonais fait l'acquisition d'un terrain de 13 ha au prix de 81 000 €. Pour rappel, l'eau de



cette source présente depuis de nombreuses années des teneurs en produits phytosanitaires supérieures aux normes de potabilité (atrazine). D'autres mesures comme la mise en place de baux environnementaux accompagnent cette acquisition. L'agence de l'eau subventionne le prix à hauteur de 80 %.

Tourisme et culture

La Communauté d'Agglomération en charge de la promotion du territoire contribue au financement de l'office de tourisme de Sens et du Sénonais à hauteur de 335 000 € pour 2017.

- **Musiciens** : attribution d'une subvention de 12 000 euros au festival de Sens dont le budget total s'élève à 120 000 €.
- **Opération Lumières de Sens** : entre 2014 et 2016, l'Agglomération a financé un spectacle son et lumières sur la cathédrale de Sens. Un succès important tant populaire qu'en terme de retombées commerciales.

La Ville de Sens participe à hauteur de 50 000 € au spectacle Lumières de Sens. Villeneuve-sur-Yonne qui bénéficie du spectacle « Les lumières de Sens » pour la première fois participe à hauteur de 5000 €.

Eaux et assainissement Réseau eaux pluviales

Afin d'éviter que les inondations de mai 2016 ne se reproduisent, un collecteur sur le réseau d'eaux pluviales de la commune des Bordes sera installé pour un montant de 179 167 €.

Prochain conseil : jeudi 29 juin à 18h30

LA PRESSE EN PARLE

Yonne Républicaine, édition du 11 mars 2017

Pôle métropolitain

DÉCENTRALISATION ■ Sens, Troyes, Montargis et Chaumont s'allient pour exister face aux grands pôles urbains

Les villes moyennes veulent s'émanciper

Soucieux de ne pas se laisser dépasser par les puissants ensembles urbains, des villes moyennes comme Sens, Troyes, Chaumont et Montargis projettent de constituer un pôle métropolitain.

Franck Morille
frank.morille@yonne.fr

Une question de survie. Un enjeu de pouvoir aussi. Parce qu'elles considèrent être les perdantes de la mise en place des grandes régions. Qu'elles craignent de se retrouver isolées, de perdre de l'influence, les agglomérations de Troyes (Aube), Sens (Yonne), Montargis (Loiret) et Chaumont (Haute-Marne) réfléchissent à constituer un pôle métropolitain à l'horizon 2018. Une sorte de coopération interterritoriale s'affaiblissant des périmètres départementaux et régionaux dans des domaines aussi variés que le développement économique, la mobilité, l'environnement supérieur ou le tourisme.

Le pôle pourrait être actif en 2018

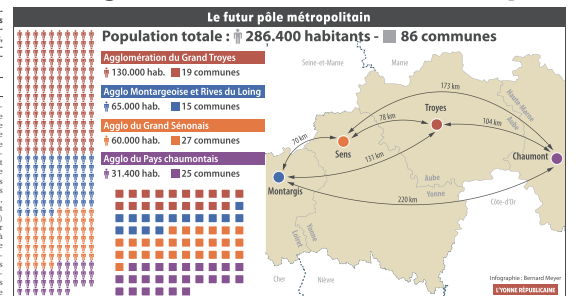
Ainsi constituée, le pôle métropolitain formerait un ensemble de 286.400 habitants, répartis dans 86 communes. Une

REPÈRES

Pour exister face à ces puissantes collectivités territoriales, les maires de Sens, Troyes, Chaumont et Montargis désirent ne pas avoir d'autre choix que de se réinventer. D'envoyer de nouveaux engagements, même informels.

« Il nous faut absolument pour la solidarité et créer des réseaux collaboratifs supplémentaires, comment Jean-Pierre Doot, député-maire LR de Montargis (Loiret). Dans le Loiret, Orléans et Tours sont des métropoles aux pouvoirs renforcés, tant en termes d'économies que d'aménagement urbain, qui nous inspirent. Le risque est grand pour une ville moyenne comme la nôtre de perdre son identité.

Sens et Troyes ont un passé commun
La stratégie vise donc à renforcer une coopération déjà existante. Sens et Montargis, à peine distants de 70 km, partagent des bonnes pratiques dans le domaine sanitaire et économique. Jean-Pierre



taille suffisante, d'après les élus, pour peser dans les décisions. Cadrer les atouts de chaque territoire auprès des investisseurs. Et susciter l'intérêt à l'extérieur même de leurs régions : le Grand-Est (5,5 millions d'habitants) pour Troyes et Chaumont ; la Bourgogne Franche-Comté (2,8 millions) pour Sens ; Centre-Val-de-Loire (2,5 millions) pour Montargis. Marie-Louise Fort (LR),

« Le risque est grand de perdre notre identité »

deputy-maire de Sens, fut la première à défendre publiquement ce qu'elle nomme « un réseau de villes formalisé ». C'était en avril 2016. Lors de l'inauguration de la foire de Sens à laquelle avait été convié François Baroin (LR), le sénateur-maire de Troyes. Il ajouta que « le département de l'Yonne était inaudible dans la concurrence territoriale », l'élue avait alors présenté le pôle métropolitain comme « un outil de lobbying ». Mais aussi « un creuset de réflexions et d'échanges ».

Avec le sud saône-et-marnais
Depuis, l'idée a fait son chemin. Elle a été reprise par François Baroin qui estime que « la France ne peut se réinventer à onze grandes régions et quinze métropoles ». Que des villes moyennes comme Sens, Troyes ou Chaumont « partagent suffi-

amment de points communs pour former un pôle de référence cohérent qui leur assure de rester attractives ».

Ces dernières semaines, le calendrier s'est accéléré. Marie-Louise Fort et François Baroin ont organisé, à Paris, des réunions de travail afin de formaliser l'annonce. L'ambition est d'officialiser la création du pôle métropolitain en 2018. Sans pour autant fermer la porte des discussions à d'autres interlocuteurs.

La démarche pourrait en effet séduire Yves Jégo (LR), le député-maire de Montreuil (Seine-et-Marne), chef de file « des oubliés du Grand Paris ». François Baroin invite également dans la réflexion « les élus d'Auxerre, Nevers ou Fontainebleau ». Ce qui, à terme, pourrait représenter un ensemble de 400.000 habitants. ■

La constitution d'un territoire puissant et identifiable sur le plan national. Tous s'accordent également sur la nature de la coopération. « Il ne s'agit pas d'ajouter un échelon supplémentaire au mille-feuille territorial, prévient Marie-Louise Fort. Le pôle métropolitain est avant tout un réseau d'entraide et de solidarité qui permettra de faire évoluer davantage la voix du nord de l'Yonne par ses voisins ».

Sens Auxerre
Invité à participer à la réflexion, Guy Féréz (PS), maire d'Auxerre et président de l'agglomération de l'Auxerrois dit ne pas être intéressé par la création d'un réseau d'entraide et de solidarité qui permettra de faire évoluer davantage la voix du nord de l'Yonne. ■